



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 12/12/2024

DLB 2024/748

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 12 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des Rencontres André SAMBUSSY - 53 Avenue Pierre Azéma - 34530 MONTAGNAC, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 04/12/2024

**Affichage de la convocation :** 04/12/2024

**Etaient Présents :**

André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Philippe BARON, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphane BOYER, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Robert GELY, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSSELLE, Frédéric GUARNIERI, Chantal GUILHOU, Bernard ICHE, Caroline LEVANNIER, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Jacques MONCOUYOUX, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Véronique SALGAS, Michel SALLES, Bernard SAUCEROTTE, Edgard SICARD, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE.

Nathalie BASTOUL représentée par Marie-Aude SICARD, Jean BLANQUEFORT représenté par André BOUDET, Francis BOUTES représenté par Francine GERARD, Julie GARCIN SAUDO représentée par François CASTILLO, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, Claude BASTIER, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Sébastien FREY, Bertrand GELLY, Gil GEORGERENS, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Georges LOPEZ, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Alain MALRIC, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Gaby RUIZ, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

**Secrétaire de séance :**

Lionel PUCHE

**Objet : Lancement de consultation en Appel d'Offres ouvert : Acquisition de bornes biodéchets**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que, pour assurer un déploiement optimal de bornes biodéchets sur tout le territoire du SICTOM, il est envisagé de lancer une consultation en appel d'offres ouvert.

Cet accord-cadre à bons de commandes prendra le relais du marché actuel qui ne sera pas reconduit à son échéance du 15 avril 2025. En effet, le seuil maximum du marché actuel ne permet plus de faire face aux besoins croissants des collectivités membres.

Il ajoute que cet accord-cadre à bons de commandes, d'une durée initiale d'un an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans maximum, ne sera pas alloué en raison du caractère identique des bornes à commander sur tout le territoire.

Le montant total maximum annuel de l'accord-cadre est fixé à 300.000 € hors taxes, soit 1 200.000 € HT maximum et sans minimum pour toute la durée de l'accord-cadre.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le lancement de l'appel d'offres ouvert pour la « Fourniture de bornes biodéchets » et à l'autoriser, dès lors que la Commission d'Appel d'Offres aura désigné le titulaire de l'accord-cadre, à signer toutes les pièces y afférent.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer sous la forme d'un appel d'offres ouvert le marché « Acquisition de bornes biodéchets »,

**AUTORISE** Monsieur le Président dès lors que la CAO aura désigné le titulaire de l'accord cadre à signer ledit accord-cadre ainsi que toutes pièces y afférent.

Ont signé au registre les membres présents.

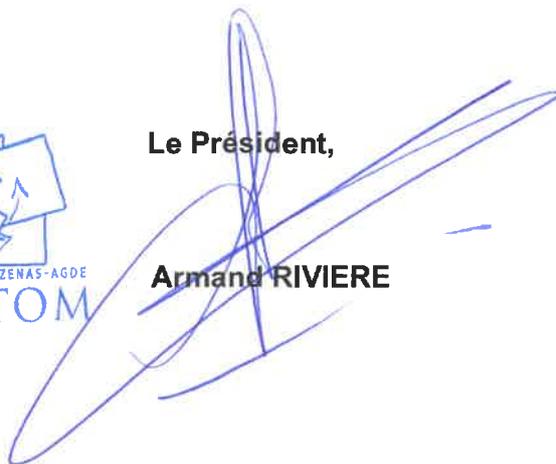
Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**



**Le Président,**

**Armand RIVIERE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le 17/12/2024